

Continuez votre activité
en cas d'immobilisation
de votre véhicule

36€ / mois*
soit 9 € / semaine

CARACTERISTIQUES

- En cas d'accident ou de panne du véhicule nécessitant l'immobilisation de celui-ci, FlexiFleet met à disposition un véhicule relais sans surcoût de loyer pour une durée minimum d'un mois et une durée maximum de trois mois.
- La durée de mise à disposition du véhicule est établie :
 - Pour un accident, sur la base du rapport d'expertise
 - Pour une panne, sur la base de l'estimation de la durée d'immobilisation établie par le garage partenaire de FlexiFleet.

CONDITIONS D'ACTIVATION DE L'OPTION

- Être en contrat de location longue durée depuis au moins 6 mois au moment de l'immobilisation du véhicule
- En cas d'accident ou de panne :
 - Si le véhicule est immobilisé dans un garage, le locataire doit transmettre dans les 72 heures suivant l'immobilisation du véhicule la preuve de l'immobilisation, l'ordre de réparation ou une attestation du professionnel ayant pris en charge le véhicule immobilisé. Le locataire devra également transmettre à FlexiFleet le rapport d'expertise précisant la durée d'immobilisation du véhicule.
 - Une fois le véhicule réparé, le Locataire doit appeler le service administratif de FlexiFleet au **01 76 54 99 41** pour l'informer de la fin des travaux et de la date de fin d'immobilisation du véhicule.

NON INCLUS DANS L'OPTION

- La mise à disposition d'un véhicule relais en cas d'immobilisation volontaire du véhicule sous contrat longue durée.

OPTION FIDÉLITÉ*

Constituez une cagnotte
qui sera bonifiée x2 par FlexiFleet
à la fin de votre contrat

Offerte

MODES DE PAIEMENT

DIRECT PAYMENT UBER

Uber

Prélèvement tous les **VENDREDIS**

PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Mensuel ou hebdomadaire